



La Défense, le 7 juillet 2011

**Monsieur le Directeur  
Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Avenue de Buffon**

**45000 ORLEANS**

**Objet** : mutualisation des complémentaires santé

**Référence** : FH/2011- 35

Monsieur le directeur Général,

Suite à ma sollicitation en mars dernier sur une démarche de mutualisation des complémentaires santé dans les Agences de l'eau et l'ONEMA, vous m'avez répondu par courrier en date du 30 mars 2011 en tant que responsable du groupe GRH inter établissements, que vous envisagiez de saisir les directeurs généraux de l'ensemble des établissements concernés.

Sauf erreur de ma part, vous n'avez pas informé la CFDT des suites données à cette démarche comme vous vous étiez pourtant engagé dans votre courrier.

A toute fin utile, je tiens à vous faire partager nos démarches et nos premières analyses sur ce dossier :

-Le décret de 2007 qui régit la participation financière de l'employeur public impose une mise en concurrence groupée de la « prévoyance » et de la « complémentaire santé ». Compte tenu de la qualité en terme de prestations et la bonne participation des agences à notre contrat prévoyance actuel (MACIF) nous pensons qu'il faut mener ce contrat à son terme soit courant 2014.

-Nous privilégions de travailler sur une solution transitoire permettant de faire bénéficier d'un contrat MGET, mutuelle référencée par le Ministère de l'Environnement afin de faire bénéficier les autres agences, des tarifs déjà en vigueur à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette proposition qui en apparence n'apporterait pas d'évolution pour la complémentaire santé de Loire-Bretagne permettrait de consolider ses tarifs groupe avantageux sur une base plus large.

-En parallèle, la CFDT a sensibilisé d'autres directeurs d'agences, comme Monsieur Fradin Directeur Général de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui a bien compris l'enjeu pour les agents sur ce dossier. Il compte en discuter avec le groupe de travail GRH inter agences dont la réunion est prévue courant septembre.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir m'informer officiellement de décisions et d'un quelconque cadre de travail sur la meilleure stratégie à adopter sur cette démarche de mutualisation des complémentaires santé, dans l'intérêt des agents.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations

**Le secrétaire Général Adjoint,  
FGTE-UFETAM CFDT**

**SIGNE**

**Freddy HERVOCHON**